



## Le conseil général de l'Isère, acteur de l'inclusion sociale

Loin des bilans en demi-teintes sur la capacité de la politique de la ville à infléchir les tendances lourdes dans les quartiers, cet article interroge ses apports réels, notamment en terme d'organisation locale. En Isère, les évolutions des pratiques internes du conseil général présentées par Christine Crifo, vice-présidente chargée de la politique de la ville et Laurence Théry, chef du service politique de la ville, laissent penser que cette politique a su interroger les pratiques traditionnelles et introduire de l'innovation.

Depuis 2001, le conseil général a choisi de conduire une politique de la ville dans le département de l'Isère. Premier acteur de l'inclusion sociale, il ne pouvait pas rester en marge de la problématique spécifique des villes et, plus particulièrement, des quartiers sensibles. En charge de cette question comme vice-présidente depuis 2004, il m'a paru naturel, au-delà d'une structure de budget et de service, d'élaborer dans l'organisation même de l'institution un mode d'action corrélé aux pratiques de la politique de la ville : travail partenarial, coordination de directions et définition de projets partagés. Autant qu'une explication de texte de la politique de la ville, il s'agissait de travailler de façon différenciée pour que l'expression de notre volonté politique soit directement relayée dans les pratiques de l'action publique. Ainsi une logique de projet a-t-elle prévalu pour donner du sens aux interventions du conseil général, passant par l'analyse des besoins, en essayant de mesurer la pertinence des territoires et les relations avec les publics bénéficiaires, en respectant les objectifs incitatifs et innovants de la politique de la ville. Les contrats de ville et les grands projets de ville ont, à mon avis, au-delà de leurs enjeux spécifiques permis d'asseoir une pratique « professionnalisée » de l'intervention publique dans les territoires et de fonder une reconnaissance mutuelle entre les métiers du travail social, de l'aménagement urbain et de la politique de la ville. ■

Christine CRIFO

### ÊTRE AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES TERRITOIRES

Le conseil général a engagé une démarche territoriale portant sur ses politiques, son dispositif d'aide aux communes et l'organisation de ses services. Ceux-ci ont été déconcentrés dans 13 territoires pour rapprocher l'usager et l'administration dans un bassin de vie. Dans une perspective de développement collectif, chacun dispose d'une maison du conseil général réunissant plusieurs services de proximité, centres médico-sociaux, équipes de gestion des collèges... Un projet spécifique expose les priorités du conseil général pour chacun. Des

diagnostics partagés permettent la prise en compte des particularités sociales et territoriales, des besoins des habitants et des positions des partenaires, facilitant aussi une évaluation ex-post. Les projets de territoires départementaux, outils d'aide à la décision, s'inscrivent donc dans cette vision globale innovante préfigurée par la politique de la ville. Si la territorialisation des services du conseil général s'inspire dans sa structuration d'une démarche inhérente à la politique de la ville, pour autant l'analogie ne prouve pas la genèse.

### DÉCLOISONNEMENT DES PRATIQUES, TRANSVERSALITÉ ET INNOVATION

La politique de la ville, par nature, convoque et ré-interroge le droit commun. Au conseil général, par son approche transversale, elle a cherché à décroisonner les services et les pratiques dans un travail partagé. **Des référents thématiques ont émergé dans toutes les directions** et services susceptibles d'être interpellés par le service politique de la ville. En présentant des actions recevables dans un cadre renouvelé, cette politique conforte la légitimité de ces services et trouve un relais dans un droit commun en évolution. **Sans forcer la décision, ses modes opératoires fondés sur l'expérimentation créent les conditions d'évolution.** Quand le spécifique devient classique et quand l'efficacité fonde l'émergence du droit commun, alors la politique de la ville a gagné un premier pari : inverser la spirale dépressive et inspirer la norme.

En interne, **la création de nouveaux services transversaux** a pu s'inspirer d'une analyse « politique de la ville » à la convergence de plusieurs domaines d'intervention. Le service culture et lien social interroge l'impact social du développement culturel d'un territoire ; une démarche similaire est en cours à la Direction de l'économie. Cette approche permet à nombre d'actions de sortir du dispositif politique de la ville. Pour autant, il reste difficile de déterminer les niveaux d'influences réciproques et comment l'un l'autre contribuent à l'émergence de thématiques d'intérêt collectif. La politique de la ville semble avoir autant nourri les politiques sectorielles qu'elle a elle-même trouvée sa légitimité en diffusant sa méthode.

La politique de la ville a donc apporté des modes de faire innovants au conseil général de l'Isère, et si certaines évolutions semblent encore trop marginales, on peut néanmoins conclure à sa pertinence en tant que vecteur de transformation de l'action publique. ■

Laurence THÉRY